



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.324.661.

Notification

aux Etats ayant participé à la Conférence des
plénipotentiaires pour l'établissement d'une Organisation
européenne pour l'exploitation de satellites
météorologiques ("Eumetsat") tenue à Genève le 24 mai 1983

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les Etats que le Gouvernement des Pays-Bas a déposé, le 23 mars 1984, pour le Royaume en Europe, son instrument d'acceptation de la Convention précitée. Lors du dépôt de l'instrument, le Royaume des Pays-Bas a confirmé sa déclaration faite à la signature, à savoir:

"The rate of contribution of 3% of the Kingdom of the Netherlands is bound to the overall envelope for the initial system, i.e. to the 400 MAU as laid down in Annex II to the Convention; this rate is not subject to a proportional increase in case at the time of entry into force of the Convention the 400 MAU are not fully covered".

Berne, le 11 avril 1984

